COLOMBIE

ENJEU

La situation des droits de la personne en Colombie continue de se détériorer comme suite directe à l'impunité généralisée et à l'intensification des opérations des guérilleros et des forces paramilitaires. L'instabilité politique qui continue d'entourer l'administration Samper a ajouté aux abus. Les réformes, tant celles proposées que celles mises en oeuvre par le gouvernement, ont donné des résultats inégaux.

CONTEXTE

Les violations des droits de la personnes suscitent de plus en plus d'inquiétude. L'enchâssement des droits politiques et civils dans la Constitution et la désignation d'un ombudsman national chargé des droits de la personne ont été des développements positifs en 1996. Si les violations commises par les militaires et la police ont diminué, elles ont augmenté de façon marquée du côté des guérilleros, des narcotrafiquants et des groupes paramilitaires. L'impunité, estimée à 97% en 1996, a provoqué un redoublement de violations des droits de la personne. Ainsi, il est nécessaire de consacrer des efforts importants à la réforme du système de justice afin d'accélérer le processus judiciaire et de le rendre plus efficace.

Le gouvernement colombien continue d'essayer de susciter un plus grand respect des droits de la personne, ce qui n'a pas empêché jusqu'à présent la situation générale du pays à ce chapitre de se détériorer. La mesure la plus importante prise à ce jour a été de réformer en 1995 le code pénal militaire afin d'améliorer le processus d'enquête lorsque des militaires sont en cause. La formation et la création de mécanismes de protection des droits de la personne ont visé à sensibiliser les forces policières et militaires aux droits de la personne. Cependant, il importe de renforcer les mécanismes de contrôle interne des forces armées et de les doter de ressources humaines, techniques et matérielles mieux adaptées. La Colombie a ratifié le deuxième protocole de Genève et, après plusieurs reports, elle a signé en décembre dernier avec le haut commissariat de l'ONU aux droits de l'homme (HCDH) un accord autorisant l'organisme à ouvrir un bureau à Bogota, ce qui devrait se faire en février. Le Canada a régulièrement fait part de ses préoccupations aux autorités colombiennes face à ces reports, estimant que le bureau du haut commissariat pourrait jouer un rôle efficace en ce qui a trait au suivi international de la situation des droits de la personne.

La Constitution de 1991, qui garantit en principe les droits civils et politiques, n'assure en pratique aucune protection à la population colombienne. C'est en Colombie que le taux d'homicide est le plus élevé au monde; 26 764 meurtres y ont été enregistrés en 1994, et toutes les grandes activités criminelles ont été en hausse tout au cours de 1996. On estime que 12 % de ces meurtres sont commis pour des motifs politiques. Les assassinats déciment les mouvements syndicaux. Enfin, la Colombie aurait le taux d'enlèvement le plus élevé au monde (3 600 cas ont été rapportés en 1995). L'orientation sexuel normalement ne produit pas de discrimination évident mais, il y a des allégations que des homosexuels ont étés en butte pour l'épuration sociale.